



Bibliothèque d'Études Syndicalistes

Paul DELESALLE

Les

Deux Méthodes

du

Syndicalisme



EN VENTE :

A LA PUBLICATION SOCIALE

16, Rue Monsieur-le-Prince, 16

PARIS



Entre ces deux groupes, formant ce qu'il est convenu d'appeler *la société*, il y a lutte continuelle, les intérêts de l'un se trouvant constamment en opposition avec ceux de l'autre.

Pour résister à l'avidité toujours grandissante de ceux qui font travailler, les exploités, chaque jour plus conscients, se groupent corporativement et ont formé des « syndicats ouvriers ».

Le syndicat est devenu, par sa nature même, le groupe d'opposition qui se dresse en face du patronat exploiteur.

Il doit, s'il ne veut pas faillir à sa mission, être continuellement en lutte contre lui. Les travailleurs ne sont exploités, ne se sont jusqu'à ce jour laissé tondre que parce qu'ils n'ont pas su s'entendre, aucune force — si ce n'est que celle de la faim — ne pouvant les obliger à travailler, lorsqu'ils ne le veulent pas. Ils seront donc, lorsqu'ils le voudront, les véritables maîtres de la situation. Les syndicats doivent avoir pour mission de réunir, de coordonner les forces ouvrières éparses, et si dans chaque branche d'industrie les travailleurs parvenaient à se grouper, il en résulterait bientôt une force invincible contre laquelle toutes les combinaisons sur lesquelles reposent l'exploitation des travailleurs dans une société capitaliste disparaîtraient.

Une importante minorité de travailleurs l'ont compris. Les syndicats ouvriers sont dès maintenant majeurs, et les travailleurs, aujourd'hui groupés, sont en mesure d'exiger du patronat une amélioration immédiate de leur situation, et cela se traduit par les nombreuses grèves que nous enregistrons chaque jour.



Mais si les travailleurs sont en général d'accord sur le but, *la disparition du salariat et du patronat* ⁽¹⁾ et la transformation de la société capitaliste en une société communiste, il y a division sur l'efficacité des moyens les plus aptes pour arriver au but. Il ne s'agit plus, comme à la naissance du mouvement syndical, de trouver le meilleur moyen de retaper la société capitaliste, mais des meilleurs moyens à

(1) Statuts de la *Confédération Générale du Travail*, extrait de l'article premier.

employer pour lui substituer une société composée non plus d'esclaves et de salariés, ce qui est tout comme, mais d'hommes libres. C'est donc, en réalité, la Révolution qui est le but pour tous : mais quel est le meilleur moyen pour arriver promptement à cette Révolution salvatrice ?

Deux tendances, deux tactiques s'offrent à la classe ouvrière en lutte pour son émancipation. Les deux tendances qui ont divisé jadis les travailleurs groupés dans l'*Internationale* se font jour et, malheureusement encore, sous l'influence de politiciens intéressés, risquent de les diviser à nouveau.

Les travailleurs doivent-ils, pour aboutir à la Révolution, se servir du pouvoir central Etat, et cette tactique est-elle susceptible d'aboutir à la Révolution ? ou bien doivent-ils poursuivre leur émancipation par une action directe contre la classe capitaliste et l'Etat bourgeois, et ce au moyen de leurs propres forces et de celle que leur fournit leurs groupements ?

Telle est, dans la réalité, la question qui se pose actuellement, qui passionne et divise les organisations ouvrières, sous les appellations de « syndicalisme réformiste » et de syndicalisme révolutionnaire ».

Qu'on veuille l'avouer ou non, que l'on cherche à le nier dans certains milieux politiques, toute la question est là, et c'est cette importante question que je voudrais envisager plus particulièrement dans le présent travail.

Je ne discuterai pas, cela va sans dire, la question « réforme » en elle-même, encore que certaines réformes ou prétendues telles ont beaucoup plus pour but d'assurer et de prolonger l'existence de la société capitaliste que d'apporter une amélioration réelle au sort de la classe ouvrière. Ce n'est bien souvent que pour faire durer sa domination que la bourgeoisie « accorde » de temps à autre quelques vagues satisfactions aux travailleurs, et nous n'avons pas, dans ce cas, à lui en tenir compte.

Il reste bien entendu que ceux qui sont obligés de travailler pour un salaire, de louer leur force de travail, préfèrent le faire, obligés qu'ils y sont, dans les meilleures conditions possibles et ne sont pas opposés, par conséquent, à une amélioration, si faible soit-elle, de leur sort, pourvu qu'elle soit réelle, tangible.

Mais où, comme nous le disons plus haut, la question se pose, telle qu'elle doit être posée, c'est lorsqu'il s'agit de savoir si les travailleurs doivent poursuivre les améliorations immédiatement réalisables par l'action directe contre le

patronat, ou s'ils doivent attendre ces améliorations du pouvoir central Etat, sous la forme de « lois ouvrières », de décrets, et par une participation chaque jour plus active à la besogne gouvernementale.

Aura-t-on recours à l'Etat, réclamera-t-on le vote et l'application de lois dites « ouvrières », ou exigera-t-on une amélioration immédiate en traitant de puissance à puissance avec le patronat? Telle est, je le répète, l'importante question qui, au fond, divise une partie des travailleurs et les syndicats ouvriers en « réformistes » et en « révolutionnaires », alors même qu'ils sont dans bien des cas les deux à la fois, si l'on entend par réforme une amélioration du sort des travailleurs n'ayant pas pour but unique de prolonger la société capitaliste.

Je n'étonnerai personne en disant que la participation de certains socialistes — ou prétendus tels — au pouvoir bourgeois a précipité la question et l'a rendue en quelque sorte plus âpre, plus violente.

L'arrivée de M. Millerand au pouvoir, les multiples trahisons de ces ennemis du peuple, les avocats, a pour beaucoup précipité la crise et a été pour certains syndicalistes le début de leur évolution vers l'Etatisme. La corruption qu'engendre le pouvoir n'y a pas été pour peu de chose. Parce que reçus dans les antichambres de ministères, certains syndicaux se sont figurés que l'émancipation des travailleurs avait fait un pas, et c'est de ce jour que le mouvement, fortement orienté vers l'action révolutionnaire, a subi un temps d'arrêt, et que l'on a pu craindre une scission aujourd'hui impossible entre les partisans des deux méthodes syndicales.

M. Millerand lui-même avait, sous l'influence d'un bourgeois et d'un politicien habile, M. Waldeck-Rousseau, subi une rapide évolution dans sa conception du syndicalisme puisque Millerand a jadis défendu les syndicats qui ne s'étaient pas conformés à la loi du 21 mars 1884. Cette conception du syndicalisme d'Etat, contre laquelle nous nous efforcerons toujours de mettre en garde nos camarades travailleurs, a en réalité pour père M. Waldeck-Rousseau, ce protecteur-né de la classe capitaliste. Malgré sa grande habileté de ne jamais prononcer le mot, tous ses discours, soit au sujet du vote de la loi de 1884 sur les syndicats, soit, lors de son dernier ministère, au sujet des questions ouvrières, sont fortement empreints de cet esprit général : mettre les syndicats ouvriers sous la dépendance de l'Etat bourgeois

C'est l'entente entre le capital et le travail, — qu'avaient

mis en tête de leur journal les chefs du mouvement « jaune », — la collaboration des classes, une « ère de rapports cordiaux entre patrons et ouvriers » qui devaient résulter de la loi sur les syndicats. Reconnaissons que la prédiction de M. Waldeck-Rousseau ne s'est pourtant pas précisément réalisée et que, malgré la loi, les syndicats sont restés jusqu'à ce jour — du moins pour la majeure partie — ce qu'ils ne doivent pas cesser d'être sous peine de perdre à nos yeux leur principale utilité, des groupes d'opposition irréductibles contre l'avidité capitaliste et contre l'Etat bourgeois.

La grande habileté de M. Waldeck-Rousseau, que le Briand d'hier ne cherchait qu'à singer, a surtout été, quand l'occasion s'en est présentée, d'appeler au pouvoir, pour mettre en application ses propres théories sur l'entente entre le capital et le travail, un de ces soi-disant socialistes en qui les travailleurs, encore trop peu éduqués, ont mis tous leurs espoirs. M. Millerand est entré entièrement dans les vues de celui qui l'avait subitement élevé au pouvoir et de nouvelles tentatives ont été faites pour ramener les syndicats dans la voie où l'auteur de la loi de 1884 avait espéré les voir s'engager.

Mais se rendant compte que la loi de 1884, soit qu'elle fût incomplète ou impartiale — au point de vue bourgeois s'entend — n'avait pas donné ce que l'on attendait pour l'entente rêvée entre le « capital et le travail », l'on inaugura toute une série de lois, de décrets ayant pour but de réaliser le plan tracé jadis et qui n'avait pas réussi.

M. Waldeck-Rousseau était, on le sait, un juriste habile, et c'est en juriste précisément qu'il avait rêvé de voir solutionner tous les conflits entre le capital et le travail. Aussitôt qu'un conflit serait sur le point d'éclater, soit dans une usine, soit dans une industrie, il serait déferé à une espèce de tribunal mixte composé d'ouvriers et de patrons qui jugerait en dernier ressort, et pour les malheureux qui n'accepteraient pas la sentence ainsi rendue, l'amende et la prison leur enlèveraient toute idée de révolte.

Tel était alors l'esprit de la loi sur « l'arbitrage en cas de grève », reprise et « améliorée » par le cynique Briand.

Cela peut arranger les affaires des capitalistes, mais nous, travailleurs, nous préférons garder la liberté de refuser notre force-travail quand bon nous semble.

La grève, tout en étant parfois pour les travailleurs une arme dangereuse à manier, reste la meilleure épée de Damocle.

elès continuellement suspendue au-dessus de la tête des exploités par trop inhumains et le meilleur facteur du progrès dont reste armée la classe ouvrière.

Et ce n'est pas tout ; on tenta de créer tout un faisceau d'organismes ayant pour but de réaliser le plan jadis imaginé par M. Waldeck-Rousseau, l'on réorganisa, sur de nouvelles bases, le « Conseil supérieur du travail » ; les « conseils du travail », les commissions mixtes, etc., et tous ces organismes qui n'ont, en définitive, pas d'autre but que de détourner le mouvement syndical de son action révolutionnaire en l'adaptant au pouvoir central de l'Etat.

La tactique était habile, car elle avait encore l'avantage d'absorber les principaux militants du syndicalisme dont l'on comptait se servir comme tampons entre le patronat et les travailleurs. Chaque militant de quelque valeur aurait eu sa petite place dans l'un des conseils supérieurs ou inférieurs, le tour était joué et le mouvement détourné de son but.

Les travailleurs heureusement ont vu clair et ont rejeté le cadeau dans leurs divers congrès.

..

Mais se refuser à « collaborer » avec les patrons, à avoir recours en tout et pour tout à l'Etat, ne signifie pas que nous nous confinons dans une contemplation passive, et que nous attendions un messie quelconque.

A cette tactique qui consiste à faire trancher les conflits au moyen « d'arbitrage », à faire préparer des lois ou des décrets par des commissions mixtes, — conseil supérieur du travail, — à en surveiller l'application, — commissions départementales, — etc., etc., ou encore à avoir recours au pouvoir central pour nommer des commissions d'arbitrages, comme lors de la grève générale des mineurs ou comme lors de la grève du Creusot, nous opposons l'action directe du prolétariat en dehors de toute ingérence officielle ou semi-officielle, action qui prend fin lorsque le litige qui l'a provoquée est solutionné.

A l'action interne au sein du pouvoir bourgeois, à la participation au pouvoir forcément antirévolutionnaire, nous préférons l'action externe sur le pouvoir, action virile de propagande, toujours révolutionnaire celle-là, exempte de continuels compromis. Action qui ne quémande pas,

qui ne consiste pas à fabriquer de nouvelles chaînes, mais qui impose la volonté des travailleurs. A l'action de pénétration dans le pouvoir, nous opposons l'action sur le pouvoir, ce qui n'est pas précisément la même chose.

.*

L'histoire des luttes ouvrières de ces derniers temps va nous fournir des exemples autant que nous en voudrons.

Tout le monde connaît aujourd'hui les revendications des mineurs. Voici des années qu'elles ont été définitivement formulées pour la première fois. Les propositions de loi ont depuis succédé aux propositions de lois et... et les mineurs attendent toujours la limitation de la journée de travail, le minimum de salaire, la fixation et le relèvement de la retraite (1), etc., etc. Pour faire pression sur le Parlement, les mineurs ont fait des grèves plus politiques qu'économiques; la dernière grève a duré plus d'un mois et à la suite d'arbitrages gouvernementaux, — les arbitres étaient désignés par le Gouvernement, — les mineurs sont retournés à la mine plus misérables qu'ils n'en étaient sortis et n'ayant guère obtenu que de vagues promesses qui, du reste, n'ont pas été tenues. Les projets de loi dont ils réclamaient le vote dorment par là dans quelques dossiers de la Chambre et du Sénat. L'intervention de l'Etat n'a pas profité aux mineurs.

Veut-on un exemple d'un autre ordre d'idées? Prenons la loi Millerand-Colliard — la plus grande réforme du siècle! — sur la limitation du travail des femmes et des enfants.

La journée de travail pour ces deux catégories d'exploités était, avant le vote de la nouvelle loi, fixée à 10 heures, mais n'était observée nulle part ou à peu près, l'inspection étant rendue impossible. La nouvelle loi essaie d'y mettre ordre et voici comment :

Dans tous les ateliers, chantiers ou usines à personnel mixte, hommes, femmes ou enfants ou l'un de ces deux derniers seulement, la journée était relevée et fixée à 11 heures, ramenée à 10 h. 1/2 deux ans après, puis fixée à 10 heures à partir de mai 1904.

(1) Une somme de 1 million a été votée pour améliorer les retraites de 160.000 mineurs; c'est une dérision.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, et avant même que la loi ait son plein effet, elle s'est retournée contre ceux-là même au profit de qui elle était censée être faite.

Dans certains ateliers, les patrons se sont empressés de renvoyer les jeunes gens de moins de 18 ans pour pouvoir faire travailler les adultes le nombre d'heures qu'il leur plairait. Dans d'autres — et les nombreuses grèves qui ont eu lieu à ce sujet en font foi — la diminution du temps de travail a provoqué une diminution de salaire. Enfin, dans certains ateliers, les patrons ont licencié leur personnel féminin et ont donné le travail à faire à domicile. Là, pas de contrôle, et l'ouvrière qui travaillait jadis 10 heures à l'atelier, travaille maintenant 14 ou 15 heures « à domicile » et souvent pour un salaire moindre, car personne n'ignore aujourd'hui que le travail à domicile est le meilleur facteur de la diminution du salaire féminin. Je pourrais encore citer d'autres cas, — le travail emporté à domicile après les dix heures d'atelier, — mais ceux-là, je crois, suffiront.

Tels ont été les résultats — dans bien des cas une aggravation du sort des intéressés — de la loi sur la durée du travail des femmes et des enfants dans l'industrie.

La législation dite « ouvrière » que nous promettent les partisans du réformisme par le canal État nous en assure-t-elle bien d'autres de ce genre.

Tel est le travail auquel des travailleurs ont osé « collaborer » au sein du Conseil supérieur du travail. Que la bourgeoisie, que les capitalistes y trouvent leur compte, c'est certain, mais dans l'état actuel de la production, à une époque de machinisme aussi intensif, toutes ces lois ne sont d'aucune utilité pour les travailleurs.

De plus, c'est peut-être rendre la société capitaliste plus forte, plus puissante, mais ce n'est pas faire œuvre de révolutionnaire, voire même de socialiste, que de la renforcer au profit du patronat.

Je ne parlerai pas des multiples « projets » soumis ou étudiés par le « Conseil supérieur du travail », mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun d'eux ait été profitable en quoi que ce soit ou ait fait avancer d'un pas la classe ouvrière vers son émancipation.

♦♦

Mais si nous nous l'action prétendue réformiste étatliste, — car ce n'est là en réalité, nous le répétons, qu'une action

de conservation, — cela ne veut pas dire cependant, comme des adversaires intéressés veulent et ne cessent de l'insinuer, que nous soyions — par principe — opposés à toute réforme et qu'en attendant « la Révolution » nous nous croisions les bras et refusions de combattre. Ah! que non, bien au contraire, nous nous efforçons, par une action incessante, d'arracher à nos exploiters tout ce que nous pouvons, et si nous voulons aussi des réformes, nous exigeons qu'elles soient tangibles et qu'elles ne viennent pas un jour se retourner contre nous-mêmes, nous les conquérons celles-là par notre action directe sur le patronat, car nous savons que si nous sommes capables de les imposer, nous saurons aussi les maintenir.

Il est faux, de dire et d'écrire, comme le colportent à plaisir certains adversaires de l'action directe, que nous sommes les adversaires du « tout ou rien », que nous ne croyons qu'à la « seule efficacité des procédés violents — dont certes nous ne nions pas l'utilité parfois — en condamnant tous les autres moyens comme « illusoires ». Cela est faux, ils ne l'ignorent pas, mais leur démagogie exige de nous prêter des idées qu'ils dénaturent ou qu'ils savent pertinemment ne pas être les nôtres.

Poursuivre la diminution des heures de travail par une action directe, l'imposer au patronat au lieu de l'attendre d'une loi, ne veut pas dire que l'on est contre la diminution des heures de travail.

Se refuser à « collaborer » et à renforcer l'Etat bourgeois dans les Conseils supérieurs ou inférieurs du travail ne veut pas dire que nous ne cherchions pas à obtenir une meilleure hygiène dans nos ateliers, qui ne sont trop souvent, en même temps, que des bagnes, que des foyers de tuberculose et autres maladies.

Ne rien attendre des pouvoirs publics n'implique aucunement que nous ne sommes pas décidés à tout exiger du patronat.

Se refuser à renforcer le pouvoir central n'implique pas que l'on abandonne la moindre parcelle de ce qui est véritablement conquérable! Nous opposons une tactique vraiment révolutionnaire et socialiste que nous croyons de beaucoup préférable à une autre que nous jugeons pernicieuse et nous disons :

Où les travailleurs sont capables par leurs propres forces d'en imposer au patronat, ou c'est le pouvoir central Etat qui doit, par les moyens coercitifs dont il dispose, imposer

au patronat les volontés des travailleurs. Mais alors disons-nous : Si les travailleurs sont capables de forcer l'État à imposer aux capitalistes leurs volontés, à quoi bon passer par la filière État, et ne pas les imposer soi-même ? Et nous arrivons à cette constatation que l'organisation, dans la société actuelle, des travailleurs en syndicats ouvriers n'a pas de raison d'être que s'ils poursuivent leur émancipation par leur seule force et qu'il y a inutilité absolue, superfétation, qu'il y a même et surtout danger pour les syndicats à s'adresser dans n'importe quelle circonstance à l'État.

Et nous attendons et attendrons sans doute encore longtemps que l'on nous prouve le contraire.

* *

Mais le mieux est encore, croyons-nous, de donner des exemples.

Veut-on maintenant des « réformes » tangibles, certaines, qui ne se retourneront pas contre ceux qui les ont obtenues par l'action directe ?

A Marseille et à Cette, les ouvriers des docks réclamaient la journée de neuf heures avec un minimum de salaire de six francs. Les travaux des dockers peuvent être facilement assimilables à un service public, — on l'a vu du reste par les perturbations qu'avait produites leur précédente grève. S'appuyant sur ce fait, ils auraient pu, eux aussi, réclamer, comme les mineurs, le vote d'une loi limitant à neuf heures la journée de travail. Au lieu de cela, ils se sont adressés à leurs employeurs et leur ont signifié, par l'organe de leur syndicat, qu'ils n'entendaient plus travailler que neuf heures et qu'ils exigeaient un minimum fixe de salaire ; — je passe d'autres revendications de détail qui avaient cependant leur importance.

Bien entendu, à cette demande impérieuse, les employeurs se sont cabrés et ont essayé de résister, des menaces de renvois et autres ont été faites, la formation d'un syndicat « jaune » a été tentée inutilement, etc., etc.

Les dockers marseillais, bien décidés à arriver à leurs fins, ne bronchèrent pas devant les menaces, sachant que leurs employeurs avaient besoin d'eux, ils se présentaient au chantier chaque matin, et tant qu'ils n'obtinrent pas satisfaction, le travail fut partout cessé à la demi-journée de midi. Les patrons tentèrent tout pour les amener à contri-

bution, mais inutilement ; c'est tout ou rien qu'exigèrent les dockers, 9 heures de travail et le minimum de salaire.

Après six semaines de cette attitude énergique, les patrons capitulaient et faisaient droit à toutes les revendications des dockers.

Nous le demandons ici à tous les exploités, comparez cette tactique de l'action directe à celle des mineurs, qui consiste à attendre d'une loi la fixation de la durée de travail, et dites-nous si elle n'est pas la meilleure et plus profitable aux travailleurs que celle qui consiste à attendre éternellement une loi sur la durée du travail et la fixation « légale » d'un minimum de salaire.

Autre exemple. A Cette également : par une action énergique — révolutionnaire même — en peu de temps, les dockers là aussi amenèrent leurs employeurs à capituler, et aujourd'hui, à Cette, la journée de travail est de 8 heures pour un salaire minimum de 8 francs.

Voici des faits qui ne sont pas inventés pour les besoins de la cause que nous défendons. Qu'en pensent les détracteurs de l'action directe ? Qu'ils la comparent par exemple à la manière dont a été solutionnée l'importante grève du Creusot, où un arbitrage, tout ce qu'il y a de plus officiel, a renvoyé les travailleurs à l'usine sans leur accorder la moindre parcelle de leurs revendications.

Le seul résultat a été la formation d'un syndicat jaune suivant l'idéal de M. Waldeck-Rousseau et, depuis ce jour, Le Creusot, grâce à M. Jaurès, est devenu une citadelle imprenable pour le socialisme et pour la Révolution.

Je pourrais multiplier les exemples, l'histoire des luttes ouvrières en est pleine ; mais à quoi bon, puisqu'il n'est pire sourd que celui qui se refuse à entendre.

Si, comme on vient de le voir, l'action directe est véritablement efficace, l'autre action est, par contre, pleine de dangers, dont le moindre ne serait pas dans tout ce réseau d'organisme qui, s'ils étaient acceptés par les syndicats ouvriers, les mettraient à jamais sous la dépendance de l'Etat.

J'ai cité des faits en ce qui concerne les « Conseils du Travail », mais ce n'est pas tout. D'autres « projets » sont en suspens, dont la classe ouvrière aura à se garder. Le projet d'arbitrage en cas de grève est de ce nombre et il fait partie de ce réseau de lois qui doivent amener « la paix sociale », — au profit des exploités s'entend.

Du même esprit est cet autre projet qui, sous prétexte d'assurer la « capacité civile et commerciale aux syndicats », préparerait en réalité leur ruine ou les obligerait à s'abstenir à jamais de toute action révolutionnaire.

La résistance qu'opposent actuellement les travailleurs à la loi sur les « retraites ouvrières » est du même ordre d'idées, quoique plus complexe ; nous y reviendrons ultérieurement.

Comme on le voit, le danger — nous ne saurions trop le répéter, — est grand et doit être envisagé sérieusement et examiné mûrement par la classe ouvrière.



Au reste, nous ne sommes pas le premier à avoir entrevu ce danger ; d'autres bien avant nous ont poussé le même cri d'alarme et ont compris combien il pouvait être dangereux de laisser absorber l'organisation syndicale par l'État bourgeois.

Dans une intéressante étude, M. G. Sorel mettait en garde les syndicats contre cette tentative d'absorption par l'État (1). L'auteur est un marxiste, et c'est en se prévalant des doctrines de Marx qu'il va nous montrer le danger.

« La pensée de Marx, écrit M. Sorel, ne peut être douteuse, la transformation doit se faire par un mécanisme intérieur ; *c'est dans le sein du prolétariat, c'est au moyen de ses ressources propres, que doit se créer le droit nouveau* ».

Nous n'avons jamais voulu dire autre chose lorsque nous avons dit ou écrit que l'organisation syndicale doit rester et lutter sur son propre terrain, sans se laisser absorber en aucune façon par l'État, mais au contraire en hâter sa dissolution et être l'artisan de la transformation sociale. Et chose qui ne manque pas d'imprévu, ce sont alors de prétendus marxistes qui nous reprochent, à nous, notre sectarisme ou une fausse compréhension du mouvement.

Dans une autre étude (2) aussi fort intéressante, où il passe en revue les différentes méthodes du syndicalisme, après en avoir exposé les différentes tactiques, M. Sorel écrit à propos des syndicats nouvelle méthode :

(1) *L'Avenir socialiste des syndicats*. (Épuisée).

(2) *Qu'est-ce qu'un Syndicat ?* « Pages Libres », n° 116.

« Il ne faut pas s'étonner s'il existe un troisième type syndical, constitué sur le modèle des corps politiques existants : le syndicat devient une chambre industrielle officielle, exerçant une juridiction locale sur le travail et en partie reconnue par les pouvoirs publics ; on pourrait dire qu'elle aspire à devenir une municipalité de métier ».

Mais passons et revenons au précédent ouvrage de M. Sorel, qui, cette fois, va préciser très fortement le danger et en dévoiler le but que beaucoup se refusent encore à voir :

« Depuis longtemps, une fraction importante du parti républicain cherche à *diriger* les ouvriers, à faire des syndicats ce que l'Empire avait voulu faire des Sociétés de secours mutuels : des auxiliaires du gouvernement. Je n'ai pas besoin de rappeler la rupture qui se produisit en 1880 au Havre, les incidents auxquels est mêlé le nom de M. Barberet. Nul ne saurait douter qu'en 1884 M. Waldeck-Rousseau n'ait voulu organiser le travail sous le contrôle de son administration.

« *L'Office du Travail* n'a pas été créé dans un autre but que d'attirer les syndicats qui se défiaient du bureau de M. Barberet, placé au ministère de l'intérieur. Il se peut qu'en appelant Millerand au ministère, M. Waldeck-Rousseau ait voulu continuer et développer sa politique de 1884. Voilà le danger ».

Voilà aussi qui est net et qui confirme amplement les craintes que nous exprimions plus haut. Mais poursuivons et voyons avec M. Sorel par quels moyens nos néo-socialistes entendent enrayer l'essor révolutionnaire des syndicats :

« La question de principe ne me paraît pouvoir faire de doute : réduire les syndicats à n'être que des sociétés de résistance, c'est opposer une barrière formidable au développement du prolétariat ; c'est le livrer à l'influence prépondérante des démagogues bourgeois ; c'est l'empêcher d'élaborer, conformément à sa manière propre de vivre, les principes nouveaux du droit ; c'est, en un mot, lui refuser la possibilité de devenir une classe *pour lui-même* ».

« Il n'y aura aucun danger tant que les organisations resteront intactes ; malheureusement elles sont bien menacées ; le gouvernement de défense républicaine s'efforce de détruire le mouvement syndical socialiste aux applaudisse-

ments de nouveaux socialistes. L'avenir des classes ouvrières est entre les mains des syndiqués ; qu'ils réfléchissent mûrement à la grande responsabilité qui pèse sur eux.

« Travailleurs, croyez-en l'expérience d'un camarade qui n'a rien à vous demander et qui a vu de trop près les hommes pour se laisser prendre aux fantasmagories ; fédérez-vous entre gens d'un même pays pour discuter des questions pratiques et laissez les politiciens s'injurier leur souï. Vous ferez ainsi du bon socialisme. »

Nous n'ajouterons rien à cette citation du travail de M. Sorel, elle est trop conforme à nos vues, elle exprime et résume trop bien le présent travail pour que nous ayons besoin de la commenter.

Mais M. Sorel n'est pas seul — et dans ce cas il pourrait être accusé, lui aussi, de parti pris — à montrer le danger que nous nous efforçons de signaler, et c'est un autre socialiste, Hubert Lagardelle, qui va, avec M. Sorel et nous, venir confirmer une fois de plus les dangers que font courir au mouvement syndical ceux qui s'inspirent de cette tactique néo-socialiste.

Voici ce qu'écrit à ce sujet le directeur du *Mouvement socialiste* :

« Le socialisme d'Etat tend, au contraire, à développer le champ d'action des rouages mêmes de la société présente, et non à lui substituer des organismes nouveaux, de formation ouvrière.

« De ce point de vue, le ministérialisme fausse l'esprit des masses. Il déplace le centre de gravité de leur action ; il enlève au prolétariat toute confiance en lui-même, lui fait tout espérer de l'action providentielle de l'Etat, et l'intéresse seulement au maintien ou au renversement du personnel gouvernemental. Autant le socialisme révolutionnaire est une doctrine de combat et d'énergie, n'attendant rien que des efforts conscients du prolétariat lui-même, autant le socialisme d'Etat est un principe de lassitude et de faiblesse, espérant réaliser par l'intervention extérieure du pouvoir ce que l'action personnelle ne peut atteindre. Le premier doit se développer dans les pays à large et pleine vie industrielle ; le second est le produit de nations en décadence économique des peuples anémiés et vieilliss.

« Le mot d'ordre de tous les socialistes soucieux de

maintenir intangible la vertu révolutionnaire des institutions autonomes du prolétariat, les débordements du socialisme d'Etat, c'est encore la vieille parole de l'« Internationale » : *L'Emancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ».

Voilà encore qui est net, et nous nous garderons bien d'y ajouter nos réflexions personnelles qui pourraient en affaiblir toute la portée.

C'est un cri d'alarme que nous lançons, c'est parce que nous ne voulons pas voir ruiner en un jour, pour le profit de quelques politiciens ambitieux, l'œuvre de plus de vingt années d'efforts du prolétariat, que nous essayons de réagir contre une théorie néfaste qui risquerait de détruire, pour longtemps, la puissance révolutionnaire latente au sein du prolétariat économiquement organisé.

**

Certes, il y aurait encore beaucoup à dire et le sujet, je le sais, est loin d'être épuisé comme cela ; mais il me faut conclure.

Deux tactiques, improprement appelées : syndicalisme réformiste et syndicalisme révolutionnaire, sont en présence. Le prolétariat, économiquement organisé, est appelé à se prononcer sans réticence.

Ou laisser absorber le mouvement syndical par l'Etat bourgeois, réaliser, par ce moyen, la « paix sociale ! » chère aux capitalistes. Affirmer cette « entente entre le capital et le travail » que nos maîtres — et pour cause — appellent de tous leurs vœux. Et, dans ce cas, aller « collaborer » dans les commissions mixtes, dans les Conseils du Travail, au Conseil supérieur du Travail ; attendre des améliorations à notre sort de lois et de décrets — j'ai tenté d'en démontrer la valeur — préparés par ces divers organismes.

D'autre part, créer une aristocratie syndicale, un prolétariat privilégié de métier, en antagonisme avec l'armée des sans-travail, des sans-métier, qui augmente chaque jour. Diviser ainsi le prolétariat en deux au profit de la bourgeoisie et, par ce moyen, prolonger la société capitaliste ; en un mot, faire œuvre antisocialiste, antirévolutionnaire.

Ou bien se tenir sur le terrain d'opposition irréductible, faire que les syndicats restent des groupes d'opposition en face du patronat et de la société capitaliste, sans jamais les laisser absorber. Organiser les travailleurs, les rendre chaque jour plus conscients en leur apprenant à ne compter que sur eux-mêmes. Préparer l'union de toutes les forces ouvrières, sans distinction, contre la classe bourgeoise tout entière.

Pour cela, il faut éviter que le prolétariat ne passe de la forme d'oppression économique patronale dans la forme d'oppression économique étatique.

En résumé, nous voulons que les bénéficiaires actuels de la production soient remplacés par la *communauté tout entière*, organisée pour produire et pour répartir ; et que, débarrassée de tous les parasites qui l'exploitent : ministres, prêtres, soldats, politiciens, etc., s'instaure sur les débris de la vieille société la société vraiment libre et égalitaire que sera la *société communiste*.

Pour parfaire son éducation syndicaliste, il faut lire :

		Franco
<i>Les Bases du Syndicalisme</i> (Pouget)	» 10	» 15
<i>Le Syndicat</i> (Pouget)	» 10	» 15
<i>Le Parti du Travail</i> (Pouget)	» 10	» 15
<i>L'Action directe</i> (Pouget)	» 10	» 15
<i>A. B. C. syndicaliste</i> (Georges Yvetot)	» 10	» 15
<i>Le Syndicalisme dans l'Évolution sociale</i> (Jean Grave)	» 10	» 15
<i>La Confédération générale du Travail</i> (Paul Delesalle)	» 15	» 20
<i>La Grève générale</i> (Aristide Briand)	» 05	» 10
<i>Syndicalisme et Révolution</i> (M. Pierrot)	» 10	» 15
<i>Syndicalisme et Socialisme</i> (Hubert Lagardelle, Labriola, etc.)	» 60	» 70
<i>La Confédération générale du Travail</i> (Emile Pouget)	» 60	» 70
<i>L'Action syndicaliste</i> (Victor Griffuelhes)	» 60	» 70
<i>Le Premier Mai et la Journée de huit heures</i> (historique, résultats, but)	» 10	» 15
<i>Syndical et Syndicalisme</i> (Yvetot, Pierrot, Griffuelhes)	» 10	» 15
<i>Voyage révolutionnaire</i> (V. Griffuelhes)	» 60	» 70
<i>Les Instituteurs et le Socialisme</i> (Laurin)	» 60	» 70
<i>Les Bourses du Travail et la C. G. T.</i> (Delesalle)	» 60	» 70
<i>Le Syndicalisme révolutionnaire</i> (Griffuelhes) ..	» 10	» 15
<i>La Valeur sociale du Syndicalisme</i> (Niel)	» 10	» 15
<i>Les Objectifs de la Lutte de classe</i> (Sorrel, Griffuelhes, Niel)	» 60	» 70
<i>Les deux Méthodes syndicalistes</i> (P. Delesalle) ..	» 15	» 20
<i>Le Manuel du Soldat</i>	» 15	» 20
<i>Les Accidents du Travail</i> (Union des Syndicats) ..	» 15	» 20
<i>Boycottage et Scéltage</i>	» 15	» 20

En vente à *La Publication Sociale*, 16, rue Monsieur-le-Prince, Paris.



La Publication Sociale, 16, rue Monsieur-le-Prince, Paris, procure tous documents, statuts, ouvrages, brochures, etc., sur le *Syndicalisme*, le *Socialisme*, la *Coopération*, et en général sur toutes les *Questions sociales*.

Envoi du catalogue sur demande à P. DELESALLE, 16, rue Monsieur-le-Prince, Paris.